

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 18 MAI 2022 CONVOCATION DU 13 MAI 2022

Le 18 mai 2022, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme PERAL, M BOUVRY (arrivé à 19h18), M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

ABSENTE :

Mme CARON

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°29/2022

Attribution du marché de travaux cadre de vie – rue de l'Égalité et de Libération

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans des travaux de cadre de vie. La première phase concerne les rues de l'Égalité et de la Libération.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée – accord cadre mono attributaire à bons de commandes - a été lancée le 07/03/2022 pour une remise des offres le 04/04/2022 à 12h00. Il s'agit d'un marché unique.

Consultation à laquelle 7 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner l'attributaire.

Les critères de jugement étaient les suivants :

- Prix 60%
- Valeur technique 40 % avec pour sous critères
 - o 25% pour l'organisation du chantier
 - o 15% pour le planning et contraintes de chantier

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal

- Décide d'attribuer le marché au prestataire suivants :
Entreprise AMBIANCE TP, sise 2 rue des Rémouleurs, Parc d'activités de la Maladrerie, 59134 HERLIES
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune

Délibération adoptée à l'unanimité (18 voix pour).

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 19/05/2022

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 19/05/2022